Image not found or type unknown

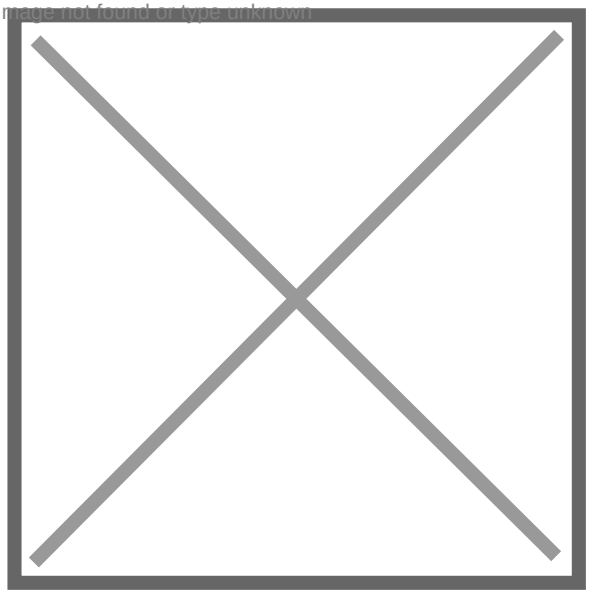

Amende eronné - vice de procedure ?!

Par **Mickael**, le **13/04/2010** à **08:51**

Bonjour,

Ce matin, je suis allé au lycée, et puisque mon professeur n'étant pas la ,la CPE nous a fait sortir et donc je vis le Bus et je me suis précipité pour l'attraper afin d'aller rendormir :P (Car je reprends a 14h30 =))et c'est la que les agents de la RATP sont montés et qu'il m'ont mis une amende car j'avais rien sur moi ,ni portefeuille, ni ticket et encore moins ma CI !

Donc je lui ai permis de fouiller et a rien trouver, donc je lui ai dictée mes informations ,tout est bon sauf mon Nom de famille qui est erronée alors que je lui ai épelé !

Donc j'aimerai savoir si oui ou non il aurait vice de procédure !

MERCI d'avance !

Par **jeetendra**, le **13/04/2010** à **09:59**

Bonjour, il n'y a pas de vice de procédure [fluo]"à chaque fois que vous prenez le bus, le métro ou le train sans ticket, ou sans composter votre ticket, vous commettez une infraction", [/fluo]cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés